



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de la  
Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-  
Benoît-Labre sise au 216, route 271, le mardi 26 avril 2022 à 19 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Madame Ginette Lessard  
Siège no 2 Monsieur Marc Cloutier  
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert  
Siège no 4 Monsieur Claude Fournier  
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin  
Siège no 6 Madame Coralie Rodrigue

**Ladite séance d'ajournement est diffusée, en direct, sur la page Facebook  
de la municipalité.**

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-  
Marc Doyon.

Madame Edith Quirion, directrice générale / greffière-trésorière, agit comme  
secrétaire d'assemblée.

**1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : PREMIER  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS**

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, ouvre l'assemblée publique de  
consultation à 19 h 30 eu égard au premier projet de règlement numéro  
616-2022 sur les usages conditionnels.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-  
trésorière de résumer le contenu. Ce projet de règlement a pour effet :

- d'habiliter le conseil municipal à autoriser, dans l'ensemble des zones  
situées sur le territoire de la Municipalité, tout usage identifié au  
Règlement de zonage, mais non expressément autorisé dans la zone  
concernée, dans la mesure où cet usage, compte tenu de l'ensemble des  
éléments particuliers d'un dossier, est conforme aux objectifs du schéma  
d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
- de prévoir la procédure à suivre pour déposer une demande  
d'autorisation, notamment les documents qui doivent accompagner la  
demande;
- de prévoir les critères suivant lesquels est faite l'évaluation de la  
demande d'autorisation d'un usage conditionnel.

Monsieur le maire avise les personnes présentes de la possibilité de poser  
des questions relatives au premier projet de règlement numéro 616-2022  
sur les usages conditionnels.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h 25.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

N° de résolution  
ou annotation

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et celles à l'écoute.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**124860-04-2022** Il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 19 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES CONDITIONNELS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**FINANCES**

**4. BLANCHETTE VACHON – VÉRIFICATION EXTERNE :**

- 4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021
- 4.2 MANDAT – AUDITS 2022
- 4.3 RÉOLUTION MTQ

**5. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ : SUGGESTION DE CHANGEMENT DE PROJET**

**LÉGISLATION**

**6. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (ACSM) : PROCLAMATION MUNICIPALE**

**7. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS**

**BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

**8. MOREAU ARCHITECTES - PLAN POUR LA RÉALISATION :**

- 8.1 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE
- 8.2 PROJET DE RÉNOVATION DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – AJOUT DE DOUCHES

**9. HÔTEL DE VILLE : ISOLATION – MUR SITUÉ À L'EST**

**10. CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT : MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – PLAN D'IMPLANTATION**



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

N° de résolution  
ou annotation

11. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : PROJET D'ÉOLIENNE
12. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : DEMANDE DE RÉSERVATION DE TERRAIN

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE – SÉCURITÉ CIVILE

13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE
14. CAMP DE JOUR 2022 :
  - 14.1 BUDGET
  - 14.2 EMBAUCHE ACCOMPAGNATRICE ET ANIMATRICE
15. MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

TRAVAUX PUBLICS

16. APPELS DE PROPOSITIONS : CONCASSÉ

PERSONNEL

17. EMBAUCHE :
  - 17.1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE
  - 17.2 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE TERRAIN DE JEUX
18. ADOPTION : DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 16-2022 SUR LES USAGES CONDITIONNELS
19. AUTRES POINTS À L'ODRE DU JOUR
  - CAMP DE JOUR 2022 : PAIEMENT EN VERSEMENT
  - MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS : ANALYSE DU DOSSIER DES LOTS 4 698 519, 4 698 520 ET 4 698 351 – RANG 6
  - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (ARLPH-CA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
  - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (ARLPH-CA) – RAPPORT D'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. CLÔTURE DE LA SÉANCE



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**4. BLANCHETTE VACHON – VÉRIFICATION UR EXTERNE :**

N° de résolution  
ou annotation

**4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021**

**124861-04-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté par Eric Vachon, de la firme Blanchette Vachon le rapport financier de l'année 2021.

Monsieur Claude Fournier, conseiller au siège numéro 5, quitte la table des élus. Il est 20 h 10.

**4.2 MANDAT – AUDITS 2022**

**124862-04-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés pour les audits 2022.

**4.3 RÉOLUTION MTQ**

Ce point est remis à la séance ordinaire du 3 mai 2022.

**5. ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ : SUGGESTION DE CHANGEMENT DE PROJET**

Suite à l'inspection des routes au printemps, le service des travaux publics suggère au conseil de réaliser des travaux de voirie soit le nettoyage et creusage des fossés, remplacement de ponceaux transversaux, s'il y a lieu, et le rechargement en matériaux granulaire de la Route Baillargeon au lieu du rang Saint-Henri Est.

Après analyse, le conseil maintient le budget de cinquante mille dollars (50 000 \$) pour les travaux de nettoyage et de creusage des fossés sur le rang Saint-Henri Est incluant le remplacement de ponceaux transversaux, s'il y a lieu, le rechargement en matériaux granulaires et de briser l'écran de cap apparent au centre de la chaussée face au numéro civique 485, rang Saint-Henri comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2022.

Toutefois, le projet de la route Baillargeon n'est pas abandonné et sera analysé à l'automne advenant du temps à l'horaire de travail et des sommes disponibles au budget.

**6. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE (ACSM) : PROCLAMATION MUNICIPALE**

Monsieur Claude Fournier, conseiller au siège numéro 5, reprend son siège à la table des élus. Il est 20 h 13.

**Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

**Considérant** que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

**Considérant** que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

**Considérant** que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

**Considérant** que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

**Considérant** que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Considérant** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale;

**En conséquence**, la municipalité de Saint-Benoît-Labre proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine nationale de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à "#ParlerPourVrai" et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**7. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION : VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS**

**124863-04-2022** **Considérant** que la vidange des boues de l'étang aéré numéro 4 à la station de traitement des eaux usées est nécessaire;

**Considérant** que la méthode choisie par le conseil municipal pour vidanger lesdites boues est la déshydratation par centrifugation;

**Considérant** que les services d'une entreprise spécialisée dans le domaine doivent être retenus;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme Stantec à lancer un appel d'offres sur invitation auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites sur une liste déposée par la directrice générale / greffière-trésorière pour la vidange des boues de l'étang aéré numéro 4 à la station de traitement des eaux usées. Les soumissions devront être déposées au bureau municipal avant 10 h 30 le 19 mai 2022.

**8. MOREAU ARCHITECTES – PLAN POUR LA RÉALISATION :**

**8.1 PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**124864-04-2022** **Considérant** que les besoins de la municipalité ont évolué et un deuxième bureau est nécessaire au rez-de-chaussée, en plus, de l'application du code de construction exigeant une porte de sortie de secours à l'avant du bâtiment;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 124849-04-2022 et d'opter l'esquisse de la section 4 page 2 du projet 2022/007 en date du 6 avril 2022, ce plan comprend :

- Deux (2) bureaux;
- Un (1) bureau à l'arrière du bâtiment du côté Sud.
- Une (1) porte de sortie de secours en façade (vers la rue Principale);
- Une (1) salle de bain et la conciergerie toutes deux localisées au rez-de-chaussée et adossées à la voûte;



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**8.2 PROJET DE RÉNOVATION DU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE - AJOUT DE DOUCHES**

N° de résolution  
**124865-04-2022**

**Considérant** que l'Hôtel de ville est désigné comme centre de services aux sinistrés, en vertu du plan de mesure d'urgence;

**Considérant** qu'un nombre de douches minimal doit être accessible aux sinistrés hébergés;

**Considérant** que la municipalité détient des esquisses produites par la firme Moreau Architectes, no projet 2020-018 en du 11 mars 2020 pour l'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées au sous-sol de l'Hôtel de ville;

**Considérant** que le projet est en attente, depuis, dû à l'annonce d'une aide financière, à venir, pour ce type de projet;

**Considérant** que l'information reçue s'est révélée exacte et que la municipalité a une somme approximative de soixante-treize mille dollars (73 000 \$) pour la réalisation de ce projet;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir l'esquisse produite par la firme Moreau Architectes pour le projet de rénovation du sous-sol de l'Hôtel de ville par l'ajout de douches et de toilettes pour personnes handicapées et de leur octroyer le mandat de conception des plans pour réalisation dont un budget approximatif de onze mille dollars (11 000 \$) est prévu au plan triennal d'immobilisation 2022.

**9. HÔTEL DE VILLE : ISOLATION – MUR SITUÉ À L'EST**

**124866-04-2022** **Considérant** que l'isolation du mur est de l'Hôtel de ville (bureau municipal) est déficiente créant une perte de chaleur occasionnant une bonne épaisseur de givre sur les prises électriques à l'intérieur des bureaux en période hivernale;

**Considérant** qu'il est urgent de corriger la situation;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les travaux d'isolation du mur est de l'Hôtel de ville estimés pour un montant maximal de dix mille dollars (10 000 \$); de demander des prix aux entreprises suivantes : Construxime, Construction MJ Rodrigue et Vincent Pépin.

**10. CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT : MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE - PLAN D'IMPLANTATION**

**124867-04-2022** **Considérant** que le conseil municipal a comme projet de construire un entrepôt servant au service des travaux publics sur le lot numéro 5 211 168 perpendiculaire à la caserne incendie;

**Considérant** que la firme Moreau Architectes demande un plan d'implantation avant de débiter la conception d'esquisse;

**Considérant** qu'en plus, une réévaluation des besoins de la municipalité a eu cours et que 4 portes de garage et une mezzanine sont nécessaires;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme d'arpenteur-géomètre, Francis Carrier pour la



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

conception du plan d'implantation de l'entrepôt; la firme Moreau Architectes pour la réalisation du plan pour construire l'entrepôt comprenant 4 portes de garage et une mezzanine.

N° de résolution  
ou annotation

**11. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : PROJET D'ÉOLIENNE**

**124868-04-2022** **Considérant** que pour répondre aux besoins d'Hydro-Québec en production d'énergie éolienne, un appel d'offres sera lancé;

**Considérant** que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite participer à un type de projet dont la participation et le contrôle communautaire est de l'ordre de cinquante pourcent (50 %);

**Considérant** que pour ce faire, la MRC de Beauce-Sartigan désire mettre en place l'environnement structurel, procédural et technique lui permettant de participer audit appel d'offres et, à cette fin, a retenu les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**Considérant** que ce type de projet est une source de revenus intéressante pour les municipalités;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet d'éolienne à cinquante 50 % de participation et de contrôle communautaire soumis par la MRC de Beauce-Sartigan.

**12. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : DEMANDE DE RÉSERVATION DE TERRAIN**

Suite au dépôt d'une nouvelle demande de réservation d'un terrain dans l'agrandissement du parc industriel, les membres du conseil décident de reporter la décision après avoir obtenu l'approbation finale par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

**13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE**

**124869-04-2022** **Considérant**, que le service des incendies est en période de recrutement pour doter des postes de pompiers volontaires;

**Considérant** qu'un troisième candidat est recommandé par le directeur du service des incendies, monsieur Michel Boucher, en la personne de monsieur Michaël Normand.

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de monsieur Michaël Normand de notre municipalité à titre de pompier volontaire.

**14. CAMP DE JOUR 2022 :**

**14.1 BUDGET**

**124870-04-2022** **Considérant** que suite à l'analyse du budget pour le camp de jour 2022 par madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, cette dernière recommande au conseil municipal d'affecter un montant supplémentaire de cinq mille trois cent dix-huit dollars (5 318 \$) au budget initial de trente-deux mille dollars (32 000 \$) afin d'offrir un camp de jour de qualité;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour et d'affecter un montant de cinq mille trois cent dix-huit dollars (5 318 \$) provenant du compte 02-701-20-143, poste de rémunération du centre communautaire.

**14.2 EMBAUCHE ACCOMPAGNATRICE ET ANIMATRICE**

**124871-04-2022** **Considérant** que madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, recommande de retenir les services de madame Mégane Villemure à titre d'animatrice;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de suivre la recommandation de madame Arianne Poulin, coordonnatrice du camp de jour, et de retenir les services de madame Mégane Villemure à titre d'animatrice du camp de jour 2022; ses conditions salariales sont établies par la politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de Saint-Benoît-Labre.

**15. MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA - FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

**124872-04-2022** **Considérant** que lors du dépôt de l'aide financière dans le cadre du programme *Fonds canadien de revitalisation des communautés* en vue de la réfection du terrain de tennis, la date indiquée pour le début des travaux est fixée au 30 juin 2022 et les travaux doivent se terminer un mois plus tard;

**Considérant** la vacance au poste de coordonnateur du service des loisirs et de la culture responsable de ce dossier, il est impératif de revoir les dates de début et de fin du projet;

**Considérant** que le ministère a accepté de revoir les dates;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente révisé autorisant le début des travaux au plus tard le 30 juin 2022 et la date de fin avant le 31 décembre 2022.

**16. APPELS DE PROPOSITIONS : CONCASSÉ**

**Considérant** la surcharge de travail du personnel administratif, l'appel de propositions pour le concassé n'est toujours pas lancé;

**Considérant** qu'il est nécessaire de revoir la date de dépôt des propositions;

**Après discussions**, les élus acceptent de modifier la date de dépôt des propositions pour la fourniture sur demande de matériel en vrac - Concassé au mardi 24 mai 2022 avant 16 h 30.

**17. EMBAUCHE :**

**17.1 ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

**124873-04-2022** **Considérant** que le service de la direction générale est en période de recrutement pour doter le nouveau poste d'adjointe administrative;



N° de résolution  
ou annotation

PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Considérant** que suite au processus de sélection, madame Edith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière recommande l'embauche de madame Sonia Lessard;

**En conséquence**, est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Sonia Lessard à titre d'adjointe administrative; d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail.

**17.2 PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE TERRAINS DE JEUX**

Ce point est remis à la séance ordinaire du 3 mai 2022.

**18. ADOPTION : DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2022 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

**124874-04-2022** **Considérant** que l'assemblée publique de consultation eu égard au premier projet de règlement numéro 616-2022 sur les usages conditionnels vient de prendre fin ;

**Considérant** qu'aucune personne ne s'est exprimé sur le contenu dudit premier projet de règlement 616-2022 sur les usages conditionnels et les conséquences de son adoption ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le second projet de règlement 616-2022 sur les usages conditionnels.

**19. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

• **CAMP DE JOUR 2022 : PAIEMENT PAR VERSEMENT**

**124875-04-2022** **Considérant** que madame Peggy Vignola, coordonnatrice des loisirs et de la culture demande au conseil municipal d'autoriser le paiement des frais d'inscription au camp de jour 2022 par versement;

**Considérant** que les dits frais d'inscription du camp de jour 2022 sont nettement plus élevés qu'en 2021;

**En conséquence**, il est proposé par madame Coralie Rodrigue, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, pour le camp de jour 2022, le paiement des frais d'inscription en 2 versements égaux dont le premier versement est exigé à l'inscription et le second avant la première journée de camp jour.

• **MANDAT TREMBLAY BOIS, AVOCATS : ANALYSE DU DOSSIER DES LOTS 4 698 519, 4 698 520 ET 4 698 351 - RANG**

6

Ce point est remis à la prochaine séance ordinaire du 3 mai 2022.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

• ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (ARLPH-CA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**124876-04-2022** **Considérant** la confirmation de l'inscription d'un enfant avec une différence au camp de jour 2022 et exigeant un service d'accompagnant complet, l'embauche d'un accompagnateur est nécessaire.

**Considérant** qu'une aide financière à l'ARLPH-CA dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2022-2023 est disponible pour couvrir le salaire dudit de l'accompagnateur;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à déposer et à signer la demande d'aide financière à l'ARLPH-CA dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2022-2023; le nombre d'heures estimé pour l'été 2022 est de 144 heures à un taux horaire de quatorze dollars (14 \$) pour une aide financière totalisant mille cinq cent douze dollars (1 512 \$).

• ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES (ARLPH-CA) – RAPPORT UTILISATION AIDE FINANCIÈRE 2021-2022

**124877-04-2022** **Considérant** que l'aide financière reçue par l'ARLPH-CA dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées eu égard au camp du jour 2021 s'élève à mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars (1 985 \$);

**Considérant** qu'une reddition de compte doit être déposée à l'aide du formulaire d'utilisation de la subvention sur le programme Sentinelle à la fin de l'activité et qu'elle se détaille comme suit :

**Revenus**

ARLPH-CA	1985.00 \$
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE DE SERVICES SOCIAUX DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CISSS-CA)	<u>713.13 \$</u>
Total :	2 698,13 \$

**Dépenses**

Salaire 1 229,02 \$

**Aide financière reçu en trop** 1 469,11 \$

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Coralie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, le formulaire d'utilisation, d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires.

**20. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La personne présente pose des questions aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**21. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**124878-04-2022** Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clôturer la présente séance du 26 avril 2022. Il est 20 h 36.  
ou annotation

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-MARC DOYON, MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
EDITH QUIRION, D. G. – GREFF. -TRÉS.



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

*[Handwritten signature]*